



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

## **DÉROGATIONS MINEURES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 16 octobre 2023**, à 20 h, afin de se prononcer, entre autres, sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant les immeubles suivants :

### **330, rue des Nénuphars**

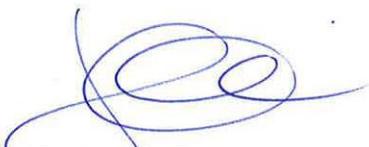
Une dérogation mineure est demandée afin de permettre de régulariser la largeur de l'aire de stationnement pour la résidence située au 330, rue des Nénuphars. Le stationnement possède une largeur de 8,37 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la largeur maximale d'une aire de stationnement aménagée en cour avant est fixée à 8 m pour ce type de construction.

### **16, avenue D'Iberville**

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un garage isolé en cour arrière de la résidence du 16, avenue D'Iberville. Le garage posséderait une hauteur de 5,5 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une hauteur maximale de 4,25 m pour ce type de construction.

Toute personne intéressée par ces demandes, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, au 2, place La Salle, Baie-Comeau, G4Z 1K3 ou par courriel à [greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca) au plus tard le 15 octobre 2023, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 16 octobre 2023 à 20 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 21 septembre 2023



**Me Joanie Perron**  
Greffière adjointe